

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Voici les principaux enseignements du RPQS 2023.

EAU POTABLE

Tableau récapitulatif des indicateurs

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Caractérisation technique du service				
Nombre d'habitants desservis	1 941	1 941	1941	1961
Nombre d'abonnés	911	911	955	965
Linéaire du réseau de canalisations (en km)	47	47	47	47
Consommation moyenne/abonné (en m3)	108,75	98,39	84,60	88,91
Volume prélevé (en m3)	113 596	108 303	110 412	102 405
Volume vendu aux abonnés (en m3)	99 067	89 633	80 794	85 798
Tarification de l'eau et recettes du service				
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³] au 01/01 de l'année N+1	1,36	1.56*	1.56*	1.56*
Recettes	136350	128363,55	135949,66	140 838,57
Indicateurs de performance				
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100 %	100 %
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	91,7%	100 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	93	93	93	103
Rendement du réseau de distribution	87,2%	83,2%	73,7 %	84,4 %
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,8	1,1	1,7	1
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,8	1,1	1,7	1

*Délibération du 10/12/2021 passant le prix du m3 de 0,91 euro à 1 euro HT.

État de la dette

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	7 025,00	0,00	0,00	0,00
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	6 296,00	0,00	0,00
	en intérêts	729,00	0,00	0,00

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Station de Traitement des Eaux Usées :

- mise en service : 01/01/1998
- capacité nominale en EH : 1700
- débit de référence journalier admissible (en m3/j) : 400

	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023
Caractérisation technique du service				
Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 390	1 390	1 390	1 411
Nombre d'abonnés	648	648	688	699
Volumes facturés (en m3)	64 807	67 253	54 068	56 017
Linéaire de collecte total (en km)	11,4	11,4	11,4	11,4
Charges rejetées par l'ouvrage, conformité : oui/non	Oui	Oui	Oui	Oui
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	14,2	23,2	13,4	17,9
Tarification de l'assainissement et recettes du service				
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,70	1,70	1,70	1,70
Recettes	125 013,35	119 059,27	110 581,48	113 216,20
Indicateurs de performance				
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	95	95	85	95
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100 %	100 %
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100 %	100 %
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100 %	100 %
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100 %	100 %

État de la dette

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		169 456,55	136 874,34	109 645,95	81 441,37
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	31 672,36	32 582,21	27 228,39	29 215,79
	en intérêts	7 192,33	5918,02	4 611,06	2 623,66